

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 21 mai 2019 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

**Présents :** Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS – C. NEGRI-AZAIS – S. SENEGA-SANCHEZ - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

**Absents représentés :** MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - J. HURTADO par M. PEREZ - A. CHOUKROUN par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par JF. MARY

**Absente :** S. JEAN

### **8. Modification des Autorisations Spéciales d'Absence**

Lors du Comité Technique du 18 avril 2019, il a été proposé de rationaliser les Autorisations Spéciales d'Absence afin d'inclure le principe du PACS à égalité avec le mariage.

Le congé exceptionnel à caractère professionnel est confirmé dans sa possibilité d'être fractionné.

<b>AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE</b>	<b>Jours ouvrables</b>	<b>Pièces à fournir</b>
Mariage - PACS agent	6	Photocopie livret de famille ou acte de mariage - PACS- avoir élevé l'enfant du conjoint 9 ans
Mariage - PACS enfant, pupille, ascendant,	3	
Mariage enfant du conjoint	3	
Mariage ascendant : frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1	
Décès conjoint, concubin, PACS, enfant ou pupille	5	Acte de décès
Décès père, mère, frère, sœur	4	
Décès beau-père, belle mère	3	
Décès beau-frère, belle-sœur, grands-parents, petits-enfants	3	
Décès ascendant pupille, oncle, tante, neveu, nièce et autres ascendants	1	
Adoption (conjoint, concubin)	3	Attestation
Congé paternité	11	
Maladie grave et/ou hospitalisation sauf ambulatoire conjoint, concubin, PACS	5	Certificat d'hospitalisation
Don du sang ou de plasma	0,5	
Don de moelle osseuse	8	
Agents annualisés uniquement médecin spécialiste sauf généraliste, kiné, ostéo, dentiste	2	Certificat
Déménagement/an	1	
<b>Maladie enfant moins de 16 ans</b>		
Agent à temps complet	12	Certificat Médical et attestation de concubinage ou autres
Si le conjoint n'en bénéficie pas	15	
<b>CONGE EXCEPTIONNEL A CARACTERE PROFESSIONNEL</b>		
Préparation d'un mémoire, révision (examen/concours)/an	3 fractionnables	Convocation
Examen (1 jour pour l'écrit / 1 jour pour l'oral)/an	2	Convocation + soutenance mémoire
<b>Concerne les titulaires, stagiaires, non-titulaires, contrats de droit privé Ne concerne pas les saisonniers et les vacataires</b>		

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** le tableau des autorisations spéciales d'absence ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le M

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 24/05/2019

Affiché le 27/05/2019

ID : 034-213401508-20190521-DEL19\_05\_21\_08-DE

**SLOW**

**DELIBERE**  
**À L'UNANIMITE**

**Valide** le tableau des autorisations spéciales d'absence ci-dessus.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**  
**Pour copie conforme,**  
**Le Maire,**  
**Yves MICHEL**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Michel', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLE' around the top edge and '34340 1' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a star above their head, surrounded by a wreath.